

Haltérophilie : Guide des opérations du PNCE





Le Programme national de certification des entraîneurs est un programme auquel collaborent le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes nationaux, provinciaux et territoriaux de sport et l'Association canadienne des entraîneurs.



Les programmes de cet organisme sont subventionnés en partie par le gouvernement du Canada

Canada

Remerciements

Contenu et révision

François Gravelle, Ph. D., Canadian Weightlifting Federation Haltérophilie Canadienne

Jill Miller, Canadian Weightlifting Federation Haltérophilie Canadienne

Collaborateurs

Michael Souster, M. SC., B. Kin. (spécialisé), Alberta Weightlifting Association

Augustin Brassard, Fédération d'Haltérophilie du Québec

Auteur principal

Anthony Bhagwandin, Association canadienne des entraîneurs

Traduction

Lyne Laroche (Traductions Lyne Laroche)

Historique du document

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des versions du présent document et indique les changements importants.

Date de révision	Révision
Octobre 2014	Début des séances de travail sur le présent guide au bureau de l'ACE avec la participation de François Gravelle, de Jill Miller et d'Anthony Bhagwandin
30 janvier 2015	Conception et révisions
7 janvier 2016	Révisions finales — version 1 terminée
22 janvier 2016	Version 1.1 : Révision d'épreuve et lecture en parallèle
8 février 2016	Version 2 : Traduction et lecture en parallèle
22 février 2016	Version 3 : modifications mineures

Table des matières

Canadian Weightlifting Federation Haltérophilie Canadienne (CWFHC).....**Error! Bookmark not defined.**

Remerciements.....	2
Auteur principal	2
Contenu et révision	2
Collaborateurs	2
Traduction	2
Historique du document.....	3
1. Introduction.....	7
2. Aperçu.....	8
Responsabilités des organismes provinciaux et territoriaux de sport	8
3. Modèle de développement du participant et de la participante.....	9
4. Modèle de développement de l'entraîneur	10
5. Exigences	11
6. Aperçu du programme Instruction — Débutant.....	13
Public cible.....	13
Formation.....	13
Certification	13
7. Aperçu du programme Compétition — Introduction.....	14
Public cible.....	14
Formation.....	14
Certification	14
8. Aperçu du programme Compétition — Développement (en cours)	15
Public cible.....	15
Formation.....	15
Certification	15
9. Explication du Cheminement de l'entraîneur	16
Statuts de l'entraîneur sur le relevé PNCE	16
10. Évaluations.....	17
Procédure pour l'inscription en vue d'une évaluation.....	17
Évaluations non réussies	18
Appels	19
11. Niveaux 1, 2 et 3	20
Formations théoriques.....	20
12. Gestion du processus d'apprentissage	21

Comité d'entraîneurs nationaux	21
Représentants bénévoles des OPS/OTS	22
Chargé de projet de la CWFHC	22
OPS/OTS	22
13. Personnes-ressources (PR)	23
14. Formateurs et formatrices de personnes-ressources (FPR)	24
15. Évaluateurs et évaluatrices d'entraîneurs (ÉE)	25
16. Formateurs et formatrices d'évaluateurs et d'évaluatrices (FÉ)	26
17. Modèle de gestion	27
Responsabilités	27
CWFHC	27
OPS/OTS	27
Normes pour les responsables du développement des entraîneurs	28
Animation d'ateliers	28
Évaluations	28
Transport/déplacements	28
Hébergement	29
Repas	29
Tableau récapitulatif : Frais liés à l'animation d'un atelier	30
Frais de participation à un atelier	31
Frais d'évaluation des candidats	32
18. Prestation du programme	33
19. Recrutement, rétention, formation et renouvellement	34
20. Suivi de la performance de nos responsables du développement des entraîneurs	35
21. Maintien de la certification	36
22. Suivi, évaluation et contrôle de la qualité du programme	37
23. Responsabilités et exigences en matière de planification	38
24. Communications	39
Annexe 1 : Liens utiles	41
Code d'éthique du PNCE	41
Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE	41
Procédures normalisées d'opération pour les responsables du développement des entraîneurs	41
Entraîner des athlètes ayant un handicap	41
Règlements technique et règlements de compétition de la IWF	41
Annexe 2 : Crédit pour le perfectionnement professionnel (PP)	42

Annexe 3 : Révision annuelle du programme.....	43
--	----

2020 © *La Canadian Weightlifting Federation Haltérophilie Canadienne (CWFHC)* et l'Association canadienne des entraîneurs. Ce document est protégé par les droits d'auteur de l'Association canadienne des entraîneurs (2020) et de ses concédants de licence. Tous droits réservés. Imprimé au Canada. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, stockée dans un système d'extraction ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, sans l'autorisation écrite expresse de la *Canadian Weightlifting Federation Haltérophilie Canadienne (CWFHC)* et de l'Association canadienne des entraîneurs. Le Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) est financé en partie par le gouvernement du Canada.

1. Introduction

La vision de la Canadian Weightlifting Federation Haltérophilie Canada (CWFHC) pour tous ses programmes de formation à l'intention des entraîneurs est de créer un bassin d'entraîneurs compétents, de grande qualité et respectueux de l'éthique activement engagés dans le développement de la communauté d'haltérophilie au Canada.

À cette fin, le présent document a pour objet de :

- Énoncer clairement les normes opérationnelles pour la prestation du PNCE dans la communauté d'haltérophilie dans l'ensemble du pays;
- Créer un système permettant à la CWFHC de surveiller la qualité du contenu et de la prestation de son programme;
- D'assurer une expérience de formation et d'évaluation uniforme dans tout le pays;
- D'assurer l'uniformité du cheminement d'une personne qui souhaite devenir responsable du développement des entraîneurs dans tout le pays.

La Canadian Weightlifting Federation Haltérophilie Canada (CWFHC) est l'organisme responsable de :

- Développer et de contribuer à l'évolution des aspects du PNCE propres à l'haltérophilie;
- Respecter les normes nationales des programmes du PNCE;
- Préserver l'intégrité et la continuité du PNCE; et de s'assurer que tous les organismes à qui elle attribue des rôles et des responsabilités se conforment aux mêmes normes et obligations (p. ex., OPS/OTS).

Pour plus de renseignements relativement aux rôles et aux responsabilités de la CWFHC, veuillez vous référer à l'Accord sur le mandat de l'Association canadienne des entraîneurs (se rapportant expressément aux ONS) :

<http://coach.ca/policies-reports-s12495>

Il incombe à l'OPS/OTS de chaque province ou territoire de veiller à la prestation du PNCE à l'échelle provinciale et territoriale conformément aux normes du programme.

La CWFHC et l'Association canadienne des entraîneurs (ACE) détiennent tous deux le droit d'auteur sur tous les documents de formation des entraîneurs ayant été élaborés.

Qu'est-ce que le PNCE ?

Le Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) est un programme normalisé de formation des entraîneurs disponible et accessible partout au Canada. Reconnu comme un chef de file mondial dans le domaine de la formation des entraîneurs, le PNCE veille à ce que tous les entraîneurs reçoivent une formation fondée sur les meilleures pratiques en matière de conception pédagogique et de prise de décisions éthiques, et dont le contenu est pertinent, actuel et mène à la formation d'entraîneurs compétents. Le PNCE donne aux entraîneurs la confiance nécessaire pour réussir et est conçu et dispensé en partenariat avec le gouvernement du Canada, 65 organismes nationaux de sport (ONS), 13 représentants provinciaux et territoriaux des entraîneurs (RPE) et l'Association canadienne des entraîneurs^{MC}.

2. Aperçu

La CWFHC a élaboré des programmes de formation des entraîneurs, sous les auspices du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE), auxquels elle a intégré le modèle de développement à long terme (DLTA) de la CWFHC. À ce jour, il s'agit des programmes suivants :

- Instruction — Débutant
- Compétition — Introduction
- Compétition — Développement

La CWFHC se conformera aux politiques, aux buts et aux objectifs du PNCE pour former des entraîneurs compétents grâce à des principes modernes de formation à l'intention des adultes tels que l'apprentissage dirigé, le mentorat, l'apprentissage autodidacte et l'évaluation des entraîneurs et des responsables du développement des entraîneurs.

L'inscription aux ateliers de formation des entraîneurs portant sur les programmes Compétition — Introduction et Instruction — Débutant s'effectuera dans le cadre des activités de formation du PNCE offertes par chaque organisme provincial/territorial de sport (OPS/OTS). L'inscription à l'atelier de formation portant sur le programme Compétition — Développement s'effectuera par le biais de la CWFHC.

Les ateliers, qui sont des activités de formation en personne, se basent sur des principes régissant l'apprentissage des adultes et utilisent l'apprentissage dirigé pour réaliser les résultats attendus. Les ateliers sont conçus dans le but de permettre aux participants de mettre en pratique les compétences de base nécessaires pour chaque contexte d'entraînement et leur permettre d'examiner dans quelle mesure ils pourraient appliquer ce qu'ils ont appris dans leurs propres programmes. Les ateliers porteront sur le développement des compétences de base dont la transmission de valeurs, l'interaction, le leadership, la résolution de problème et la pensée critique.

Pour chaque contexte, il existe un Guide de la personne-ressource, un Cahier de travail de l'entraîneur et un Document de référence. Chaque module présenté lors des ateliers décrit les résultats d'apprentissage attendus ainsi que les critères et les preuves qui serviront pour l'évaluation des entraîneurs.

Responsabilités des organismes provinciaux et territoriaux de sport

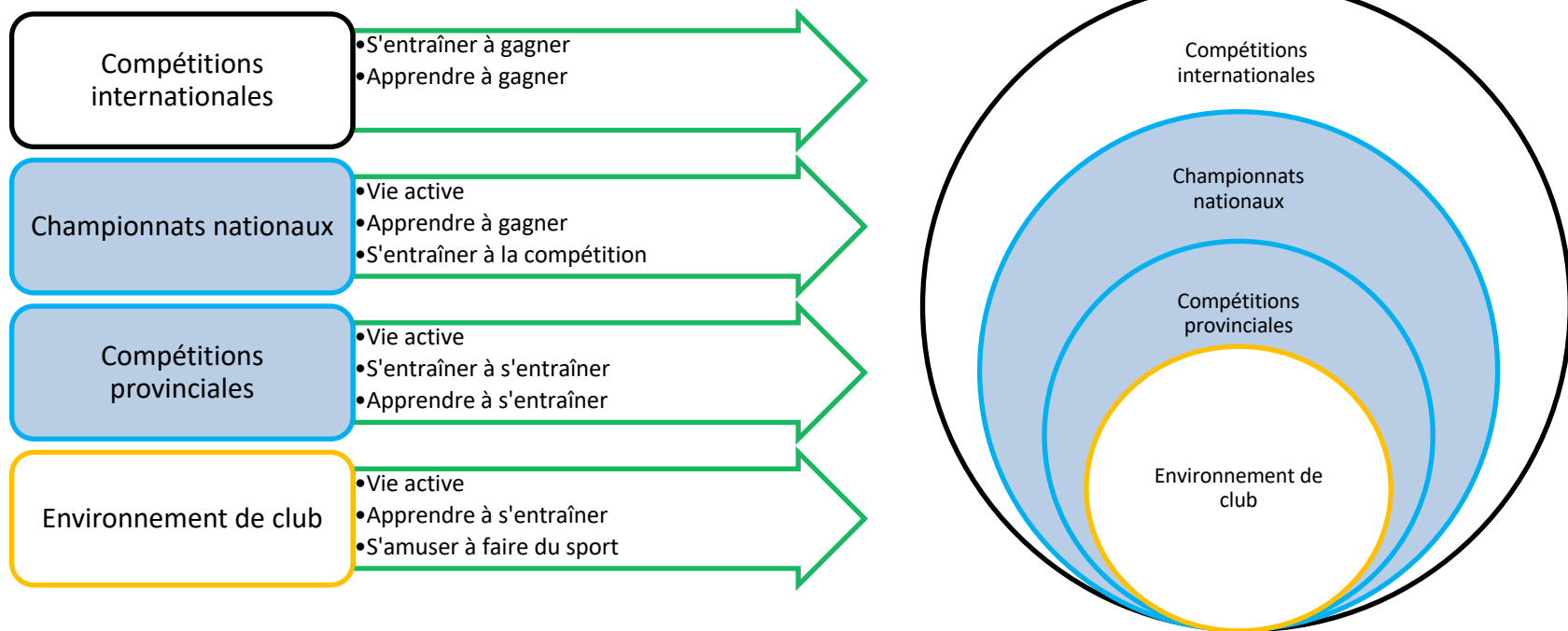
Il incombe à chaque organisme provincial et territorial de sport (OPS/OTS) d'imprimer le matériel didactique de cours et de le distribuer à la personne-ressource. La CWFHC est tenue de fournir les ressources de formation aux OPS/OTS. Des versions mises à jour (en format PDF) seront conservées dans le compte Dropbox de la CWFHC.

Chaque OPS/OTS doit s'assurer que :

- Tous les responsables du développement des entraîneurs ont reçu une formation portant sur l'utilisation du Casier et;
- Au moins un membre du personnel administratif ait également reçu une formation portant sur l'utilisation du Casier et est autorisé à approuver une activité dans sa province ou son territoire.
- Les activités doivent être enregistrées dans les meilleurs délais et approuvées dans les cinq jours ouvrables suivant leur conclusion.
- Lorsque l'activité est enregistrée, il est important que la personne responsable de la réviser et de l'approuver (l'OPS/OTS ou la CWFHC) soit avisée que l'activité est en attente de révision et d'approbation.

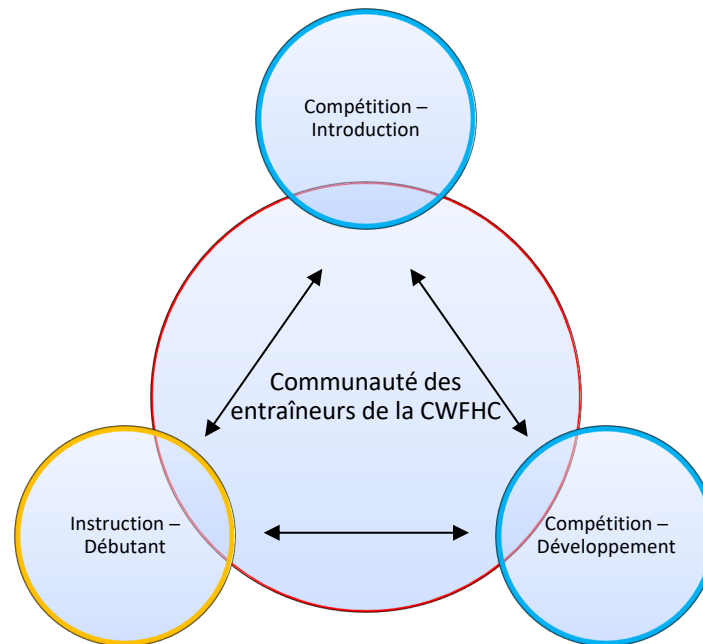
3. Modèle de développement du participant et de la participante

Le modèle de développement du participant et de la participante ci-dessous illustre l'évolution et la progression d'une personne qui s'intéresse au sport. Il indique également où l'athlète doit se situer dans le modèle de développement à long terme de l'athlète (DLTA) de la CWFHC.



4. Modèle de développement de l'entraîneur

La CWFHC a adopté le modèle ci-dessous pour son programme PNCE. Les entraîneurs peuvent entrer dans la communauté d'haltérophilie dans le contexte approprié (les cercles propres à chaque programme indiquent les points d'entrée), compte tenu du type de personnes qu'ils entraîneront. Les entraîneurs peuvent ensuite suivre une formation ou se soumettre à des évaluations dans d'autres programmes, en fonction de leurs besoins.



5. Exigences

Le statut de formation ou de certification qu'un entraîneur aura réussi déterminera le contexte dans lequel il pourra entraîner des athlètes, notamment : dans un club d'haltérophilie, lors d'**événements provinciaux sanctionnés, et de championnats nationaux sanctionnés**. Le tableau ci-dessous démontre les exigences de formation ou de certification qu'un entraîneur doit respecter pour entraîner des athlètes dans un club ou lors de championnats provinciaux ou nationaux en fonction d'un contexte donné :

Statut	Instruction — Débutant	Compétition — Introduction	Compétition — Développement
Certification	S. O.	Championnats provinciaux	Championnats nationaux
Formation	S. O.	Club d'haltérophilie	Championnats provinciaux

La CWFHC mettra en œuvre un plan de développement sur trois ans pour permettre aux entraîneurs d'obtenir la certification dans le contexte Compétition — Développement et ainsi être admissibles à entraîner lors des championnats nationaux. Par conséquent, les exigences minimales qu'un entraîneur devra respecter pour être en fonction aux championnats nationaux 2017, 2018 et 2019 sont les suivantes :

Année	Exigences en matière de formation	Exigences en matière d'évaluation
2017	Ateliers multisports : 1. Efficacité en entraînement et en leadership 2. Développement des qualités athlétiques 3. Promotion d'un sport sans dopage 4. Gestion des conflits 5. Prévention et récupération 6. Psychologie de la performance	Toutes les évaluations en ligne : a) Prise de décisions éthiques (Compétition – Développement) b) Promotion d'un sport sans dopage c) Gestion des conflits
2018	Mêmes exigences que ci-dessus, et : 7. Planification d'une séance d'entraînement avancée 8. Gestion d'un programme sportif 9. Planification de la performance Atelier propre à l'haltérophilie : 10. Analyse de la performance technique et tactique	Mêmes exigences que ci-dessus, en plus des évaluations propres à l'haltérophilie : d) Évaluation du portfolio e) Évaluation lors d'une séance d'entraînement
2019	Mêmes exigences que ci-dessus.	Détenir la certification dans le contexte Compétition – Développement.

(c.-à-d. mêmes exigences que ci-dessus en plus de l'Évaluation lors d'une compétition)

6. Aperçu du programme Instruction — Débutant

Public cible

Ce programme cible les entraîneurs de sports autres que l'haltérophilie qui souhaitent utiliser les habiletés et les techniques d'entraînement propres à l'haltérophilie dans leurs méthodes d'entraînement. Ces habiletés et techniques peuvent s'appliquer dans un programme de conditionnement physique général ou dans le cadre d'un plan de musculation ou de conditionnement physique propre à un autre sport.

Formation

Lorsque l'entraîneur aura participé à tous les ateliers ci-dessous, son relevé indiquera le statut *Formé*.

Multisports

Les trois modules multisports suivants qui sont offerts par toutes les provinces et tous les territoires :

1. Prise de décisions éthiques
2. Nutrition
3. Planification d'une séance d'entraînement

Haltérophilie

L'atelier « Instruction — Débutant » propre à l'haltérophilie qui comprend trois modules :

4. Analyse de la performance
5. Soutien aux athlètes en entraînement
6. Élaboration d'un programme d'entraînement croisé d'haltérophilie

Certification

Lorsque l'entraîneur aura terminé toutes les activités d'évaluation ci-dessous, il sera *Certifié*.

Multisports

7. Évaluation en ligne du module Prise de décisions éthiques (Instruction — Débutant)

Haltérophilie

8. L'évaluation « Instruction — Débutant » propre à l'haltérophilie

Les entraîneurs trouveront l'outil d'évaluation pour ce contexte dans le matériel didactique de cours.

7. Aperçu du programme Compétition — Introduction

Public cible

Ce programme cible les entraîneurs qui souhaitent présenter des athlètes à des compétitions provinciales et territoriales d'haltérophilie approuvées.

Formation

Lorsque l'entraîneur aura participé à tous les ateliers ci-dessous, son relevé indiquera le statut *Formé*.

Multisports

Les trois modules multisports suivants qui sont offerts par toutes les provinces et tous les territoires :

1. Prise de décisions éthiques
2. Nutrition
3. Planification d'une séance d'entraînement

Haltérophilie

L'atelier « Compétition — Introduction » propre à l'haltérophilie qui comprend trois modules :

4. Analyse de la performance
5. Soutien aux athlètes en entraînement
6. Soutien de l'expérience compétitive

Certification

Lorsque l'entraîneur aura terminé toutes les activités d'évaluation ci-dessous, il sera *Certifié*.

Multisports

7. Évaluation en ligne du module Prise de décisions éthiques (Compétition — Introduction)

Haltérophilie

8. Évaluation du contexte « Compétition — Introduction » propre à l'haltérophilie

Les entraîneurs trouveront l'outil d'évaluation pour ce contexte dans le matériel didactique de cours.

8. Aperçu du programme Compétition — Développement (en cours)

Public cible

Ce programme cible les entraîneurs qui souhaitent présenter des athlètes à un championnat national organisé par la CWFHC. **Prérequis** : les modules multisports **Élaboration d'un programme sportif de base** et **Prise de décisions éthiques** sont des prérequis à ce programme.

Formation

Lorsque l'entraîneur aura participé à tous les ateliers ci-dessous, son relevé indiquera le statut *Formé*.

Multisports

Les neuf modules multisports suivants qui sont offerts par toutes les provinces et tous les territoires :

- | | |
|--|--|
| 1. Planification d'une séance d'entraînement avancée | 2. Efficacité en entraînement et en leadership |
| 3. Développement des qualités athlétiques — séance en ligne préalable à l'atelier (disponible en ligne dans le Casier) | 4. Développement des qualités athlétiques |
| 5. Diriger un sport sans dopage | 6. Gestion d'un programme sportif |
| 7. Gestion des conflits | 8. Planification de la performance |
| 9. Prévention et récupération | 10. Psychologie de la performance |

Haltérophilie

L'atelier « Compétition — Développement » propre à l'haltérophilie qui comprend un module :

11. Analyse de la performance technique et tactique

Certification

Lorsque l'entraîneur aura terminé toutes les activités d'évaluation ci-dessous, il sera *Certifié*.

Multisports

12. Évaluation en ligne du module Prise de décisions éthiques (Compétition — Développement)
13. Évaluation en ligne du module Gestion des conflits
14. Évaluation en ligne du module Diriger un sport sans dopage

Haltérophilie

15. Évaluation du contexte « Compétition — Développement » propre à l'haltérophilie

Les entraîneurs trouveront l'outil d'évaluation pour ce contexte dans le matériel didactique de cours.

9. Explication du Cheminement de l'entraîneur

Statuts de l'entraîneur sur le relevé PNCE

Le tableau ci-dessous présente et explique les quatre statuts qu'un entraîneur en haltérophilie peut détenir en fonction du programme suivi. Veuillez garder à l'esprit qu'en matière de formation et d'évaluation, il existe des modules multisports (c.-à-d. qui s'adressent à tous les sports en général) et des modules propres à l'haltérophilie. Un entraîneur qui réussit les évaluations d'un programme donné devient entraîneur certifié dans ce programme.

Statut	Multisports	Haltérophilie
Aucun statut	L'entraîneur peut avoir suivi ou non la formation multisports requise. Pour qu'un statut apparaisse dans le Casier, l'entraîneur doit avoir participé à des ateliers de formation propres à l'haltérophilie. Bien que la participation à des formations multisports soit indiquée sur le relevé PNCE, cette transcription à elle seule est insuffisante pour obtenir un statut.	L'entraîneur n'a pas participé à l'atelier propre à ce programme offert par la CWFHC.
En formation	Voir la note ci-dessus.	L'entraîneur a participé à l'atelier offert par la CWFHC propre à ce programme.
Formé	L'entraîneur a participé à tous les ateliers multisports offerts pour ce programme.	Comme ci-dessus.
Certifié	L'entraîneur a réussi toutes les évaluations multisports pour ce programme.	L'entraîneur a réussi toutes les évaluations propres à la CWFHC pour ce programme.

Exemples :

- Le statut « **Formé** » dans le contexte Compétition — Introduction signifie que l'entraîneur a suivi les six modules énumérés au paragraphe 7 : *Aperçu du programme Compétition — Introduction*;
- Le statut « **En formation** » dans le contexte Instruction — Débutant signifie que l'entraîneur a au moins suivi l'atelier *Instruction — Débutant propre à l'haltérophilie*, mais n'a pas participé à toutes les formations multisports;
- Le statut « **Certifié** » dans le contexte Compétition — Développement signifie que l'entraîneur a réussi les quatre évaluations énumérées au paragraphe 8 : *Aperçu du programme Compétition — Développement*.

10. Évaluations

Une évaluation est offerte dans tous les programmes de formation des entraîneurs d'haltérophilie. Les évaluations ont pour but de permettre aux entraîneurs de démontrer leurs compétences dans tous les domaines requis d'un programme donné. L'évaluateur ou l'évaluatrice d'entraîneurs (ÉE) est responsable du processus d'évaluation qui peut comprendre :

- La révision de tous les documents qui doivent être soumis à l'avance pour le portfolio de l'entraîneur, et une rétroaction appropriée;
- L'évaluation de l'entraîneur dans un lieu d'entraînement (p. ex. lors d'une séance d'entraînement);
- L'évaluation de l'entraîneur dans un lieu de compétition d'haltérophilie.

Le tableau ci-dessous présente les éléments évalués dans chaque programme offert. Veuillez garder à l'esprit que chaque candidat doit réussir l'évaluation de son portfolio avant d'entreprendre une évaluation en milieu d'entraînement ou de compétition.

Évaluation propre à l'haltérophilie	Instruction — Débutant	Compétition — Introduction	Compétition — Développement
Présentation du portfolio de l'entraîneur	Oui	Oui	Oui
Évaluation lors d'une séance d'entraînement	Oui	Non	Oui
Évaluation lors d'une compétition	Non	Oui	Oui

Rappel : Le programme Instruction — Débutant s'adresse aux entraîneurs qui ne présentent pas d'athlètes à des compétitions d'haltérophilie.

Pour entreprendre une évaluation dans un contexte donné, un entraîneur doit procéder ainsi, en fonction du statut inscrit dans son relevé PNCE :

Procédure pour l'inscription en vue d'une évaluation

Certifié

Le statut « Certifié » signifie que l'entraîneur a déjà réussi l'évaluation pour le contexte donné. Dans ce cas, l'entraîneur s'inscrit auprès de son OPS/OTS (programmes Instruction — Débutant et Compétition — Introduction) ou auprès de la CWFHC (programme Compétition — Développement) et acquitte les frais d'évaluation.

Remarque : L'un des avantages pour l'entraîneur est qu'une évaluation réussie satisfait toutes les exigences en matière de Maintien de la certification. L'entraîneur devrait apporter son plan d'action qui a servi lors de l'évaluation précédente et l'utiliser comme point de départ pour la nouvelle évaluation avec l'évaluateur ou l'évaluatrice.

Formé

Le statut « Formé » signifie que l'entraîneur a suivi toute la formation requise pour le contexte donné (voir ci-dessus). Dans ce cas, l'entraîneur s'inscrit auprès de son OPS/OTS (programmes Instruction — Débutant et Compétition — Introduction) ou auprès de la CWFHC (programme Compétition — Développement) et acquitte les frais d'évaluation qui correspondent à son statut.

En formation

Le statut « En formation » signifie que l'entraîneur a suivi la formation PNCE propre à l'haltérophilie, mais n'a pas participé à toutes les formations multisports. Dans ce cas, l'entraîneur

s'inscrit auprès de son OPS/OTS (programmes Instruction — Débutant et Compétition — Introduction) ou auprès de la CWFHC (programme Compétition — Développement) et acquitte les frais d'évaluation qui correspondent à son statut.

Aucun statut

Cela signifie que l'entraîneur n'a suivi aucune formation PNCE. Dans ce cas, l'entraîneur doit suivre le processus suivant :

1. Le candidat doit acheminer son curriculum vitae (CV) au vice-président technique de la CWFHC;
2. Le CV doit comprendre un résumé de sa formation, de son expérience sportive, de son expérience à titre d'entraîneur et de toute autre expérience professionnelle;
3. Le comité d'entraîneurs nationaux de la CWFHC procèdera à un examen du CV et déterminera si la demande est approuvée et, le cas échéant, pour quel contexte;
4. Le vice-président technique de la CWFHC présentera les résultats de l'analyse à l'OPS/OTS pertinent;
5. L'OPS/OTS communiquera avec le candidat et, le cas échéant, l'entraîneur pourra s'inscrire en vue de participer à une évaluation et paiera les frais conformément à l'Annexe 9.

Évaluations non réussies

Dans le cas d'une évaluation non réussie du portfolio d'un entraîneur, l'évaluateur ou l'évaluatrice d'entraîneurs émettra des recommandations, notamment :

- Soumettre à nouveau le portfolio de l'entraîneur auquel des corrections auront été apportées;
- Prendre part à l'atelier multisport ou propre à l'haltérophilie approprié afin d'améliorer la qualité du portfolio.

Advenant le cas où le candidat ne réussissait pas l'évaluation en milieu d'entraînement ou de compétition, les étapes subséquentes seront :

- Réviser le plan d'action remis par son évaluateur ou évaluatrice d'entraîneurs;
- Élaborer un autre programme à l'aide de l'outil de planification à l'intention des entraîneurs, et y intégrer les observations provenant du plan d'action;
- Mettre en œuvre le plan avec un ou des athlète(s);
- À la prochaine occasion d'évaluation, s'inscrire auprès de son OPS/OTS et payer les frais d'inscription pour être évalué à nouveau.

Appels

Si un candidat croit que son évaluation était injuste ou non objective, il est invité à interjeter appel auprès de l'organisme de régie approprié en précisant les motifs de son appel. Si l'appel est accepté, un nouvel évaluateur ou une nouvelle évaluatrice nommé(e) par l'organisme de régie réalisera une seconde évaluation.

Si le candidat ne réussit pas cette seconde évaluation, il devra obtenir le statut Formé propre à ce programme avant de demander une nouvelle évaluation. C'est-à-dire que le candidat devra suivre tous les ateliers multisports et propres à l'haltérophilie.

11. Niveaux 1, 2 et 3

La prestation des activités de formation niveaux 1, 2 et 3 a été progressivement éliminée, et cessera lorsque le programme Compétition — Développement sera terminé. Lorsque cela se produira, les entraîneurs recevront une équivalence pour les niveaux 1, 2 et 3 (c.-à-d. transfert des niveaux de qualification) à l'un des programmes actuels de la CWFHC.

Tous les entraîneurs qui se verront octroyés le statut « Certifié par transfert de qualification » auront 5 ans pour réaliser l'évaluation en ligne du module Prise de décisions éthiques approprié. Ce transfert des niveaux de qualification aura lieu lorsque l'élaboration du programme pour le contexte Compétition — Développement sera terminée et que le programme aura obtenu le statut d'approbation définitive.

Formations théoriques

Les ateliers de formation des niveaux 1, 2 et 3 du PNCE ne sont plus offerts. En ce moment, les organismes provinciaux et territoriaux offrent des modules multisports (c.-à-d. s'appliquant à tous les sports) qui s'harmonisent au nouveau modèle du PNCE.

Depuis le 31 décembre 2015, les entraîneurs qui suivent une formation multisport ne reçoivent plus d'équivalence pour les formations théoriques des niveaux 1, 2 et 3 dans la base de données du PNCE (c.-à-d. dans le Casier).

12. Gestion du processus d'apprentissage

La CWFHC, en collaboration avec les OPS/OTS, choisira et désignera le personnel suivant pour assurer les prestations du PNCE :

- Le vice-président technique de la CWFHC
- Le comité d'entraîneurs nationaux de la CWFHC
- Les représentants bénévoles des OPS/OTS (nommés par chaque OPS/OTS)
- Le chargé de projet de la CWFHC
- Les formateurs et formatrices de personnes-ressources (*FPR*)
- Les formateurs et formatrices d'évaluateurs et d'évaluatrices (*FE*)
- Les personnes-ressources (*PR*)
- Les évaluateurs et évaluatrices d'entraîneurs (*ÉE*)

Comité d'entraîneurs nationaux

Le comité d'entraîneurs nationaux est un comité permanent de la CWFHC qui relève du vice-président technique de la CWFHC. Son rôle est de :

Soutenir la formation et l'évaluation des entraîneurs d'haltérophilie du Canada et favoriser la formation d'entraîneurs d'haltérophilie de la CWFHC;

Gérer la distribution :

- Du « Guide des opérations » de la CWFHC aux OPS/OTS et superviser et assurer l'application des dites politiques et des procédures;
- Des ressources destinées à la formation des entraîneurs aux OPS/OTS afin de s'assurer que toutes les personnes-ressources et tous les évaluateurs et toutes les évaluatrices utilisent en tout temps le matériel actualisé;
- Du matériel d'évaluation de cours de la CWFHC aux OPS/OTS et superviser et s'assurer que ce matériel est utilisé lors des évaluations. Analyser les rétroactions fournies sur la performance des PR;
- Examiner régulièrement les évaluations présentées par les évaluateurs et évaluatrices d'entraîneurs ou par les formateurs et formatrices d'évaluateurs ou d'évaluatrices;
- Distribuer les renseignements en matière d'entraînement, distribuer et publier le matériel relatif aux entraîneurs d'haltérophilie au Canada;
- Communiquer et diffuser les nouvelles concernant les activités relatives à l'entraînement au Canada sur le site Web de la CWFHC;
- Aider les OPS/OTS à offrir des occasions officielles de perfectionnement professionnel à l'intention des entraîneurs.

Assurer :

- La liaison avec le vice-président technique de la CWFHC et lui offrir de la rétroaction et des renseignements;
- Suivre, communiquer et présenter un compte rendu des rapports des VIP publiés sur le site Web de l'ACE — à la rubrique Ressources des partenaires;

- La liaison avec le chargé de projet de la CWFHC et lui offrir de la rétroaction et des renseignements concernant la prestation des formations du PNCE par les OPS/OTS au sujet du développement de programmes.

La CWFHC, de concert avec les OPS/OTS, recrutera et assurera la formation des responsables du développement des entraîneurs énumérés ci-dessus en cherchant des candidats qui démontreront les compétences de base dont la transmission des valeurs, le leadership, l'interaction, la résolution de problème et la pensée critique.

Représentants bénévoles des OPS/OTS

Ces personnes seront chargées des mêmes activités au sein des associations provinciales. Elles feront preuve de leadership dans la province et suivront les progrès des programmes de développement des entraîneurs, signaleront toutes difficultés au comité d'entraîneurs nationaux, formuleront des recommandations pour améliorer les programmes ou pour relever les défis que pose la mise en œuvre des nouveaux programmes. Elles gèreront et coordonneront les activités touchant les ressources humaines de ce programme au sein des OPS/OTS.

Chargé de projet de la CWFHC

Cette personne sera chargée de communiquer avec le comité d'entraîneurs nationaux à titre de personne-ressource dans le but de faciliter le développement du programme, notamment :

- Le développement d'outils et de ressources;
- Les exigences de conception du programme;
- Toutes autres tâches nécessaires pour assurer le succès du programme de formation des entraîneurs de la CWFHC.

OPS/OTS

Tous les OPS/OTS chargés de la prestation du PNCE au nom de la CWFHC doivent utiliser le matériel qui a été révisé, approuvé et protégé par le droit d'auteurs de la CWFHC et de l'Association canadienne des entraîneurs (ACE).

13. Personnes-ressources (PR)

Afin d'atteindre les objectifs du PNCE :

- La CWFHC recrutera et formera des personnes-ressources qui offriront le programme Compétition — Développement;
- Chaque OPS/OTS recrutera et formera des personnes-ressources qui offriront les programmes Compétition — Introduction et Instruction — Débutant.

Dans les deux cas, les personnes-ressources devront suivre le cheminement général d'une personne qui souhaite devenir responsable du développement des entraîneurs (veuillez visiter le site Web coach.ca pour plus de renseignements) qui comprend :

- Formation de base à l'intention des PR, offerte par les organismes provinciaux et territoriaux de prestation du PNCE;
- Formation propre à l'haltérophilie à l'intention des PR;
- Coprestation d'un ou de plusieurs ateliers;
- Évaluation de la PR.

De plus, la personne-ressource doit :

- Posséder un minimum de 5 ans d'expérience en entraînement de l'haltérophilie;
- Avoir entraîné des athlètes de niveau national (championnat canadien);
- Posséder d'excellentes habiletés de communication et d'écoute;
- Être certifiée Compétition — Introduction et PNCE niveau 2;
- Lorsque le programme Compétition — Développement sera terminé, la certification dans ce programme deviendra un prérequis pour les PR;
- Être un membre respecté dans la communauté d'haltérophilie;
- Avoir terminé l'une des évaluations en ligne du module Prise de décisions éthiques.

14. Formateurs et formatrices de personnes-ressources (FPR)

La CWFHC développera des FPR qui formeront des personnes-ressources (PR) que les OPS/OTS auront défini comme candidats aptes à animer des ateliers et des modules de formation à l'intention d'entraîneurs dans chaque province.

Les FPR devront suivre le cheminement général d'une personne qui souhaite devenir responsable du développement des entraîneurs (veuillez visiter le site [Web coach.ca](http://Web.coach.ca) pour plus de renseignements) qui comprend :

- Formation de base à l'intention des FPR/FÉ, offerte par les organismes provinciaux et territoriaux de prestation du PNCE;
- Formation propre à l'haltérophilie à l'intention des FPR;
- Coprestation d'un ou de plusieurs ateliers;
- Évaluation du/de la FPR/FÉ.

Les candidats au poste de FPR peuvent être recommandés par chaque OPS/OTS ou, exceptionnellement, directement par la CWFHC.

La CWFHC, de concert avec les OPS/OTS, sera responsable des formations, des coprestations et des évaluations des FPR. Par la suite, les FPR seront autorisé(e)s à animer des formations à l'intention des PR au nom des OPS/OTS dans les contextes Instruction — Débutant et Compétition — Introduction.

15. Évaluateurs et évaluateurs d'entraîneurs (ÉE)

Afin d'atteindre les objectifs du PNCE :

- La CWFHC recrutera et formera des évaluateurs et des évaluateurs d'entraîneurs du programme Compétition — Développement;
- Chaque OPS/OTS recrutera et formera des évaluateurs et des évaluateurs d'entraîneurs des programmes Compétition — Introduction et Instruction — Débutant.

Dans les deux cas, les évaluateurs et les évaluateurs d'entraîneurs devront suivre le cheminement général d'une personne qui souhaite devenir responsable du développement des entraîneurs (veuillez visiter le site Web.coach.ca pour plus de renseignements) qui comprend :

- Formation de base à l'intention des évaluateurs et des évaluateurs d'entraîneurs, offerte par les organismes provinciaux et territoriaux de prestation du PNCE;
- Formation propre à l'haltérophilie à l'intention des ÉE;
- Coprestation d'un ou de plusieurs ateliers;
- Évaluation de l'évaluateur et de l'évaluateur d'entraîneurs

Les OPS/OTS auront la charge de recruter et d'approuver les évaluateurs et les évaluateurs d'entraîneurs. Les ÉE devront satisfaire les prérequis suivants :

- Avoir animé avec une grande compétence des ateliers pour le contexte donné à titre de personne-ressource;
- Être apte à suivre des directives et des protocoles en matière d'évaluation et respecter les critères d'évaluation et de notation;
- Être capable de communiquer efficacement avec les candidats et de leur offrir de la rétroaction;
- S'engager à mettre à jour, dans les meilleurs délais, la banque de données du Casier de l'ACE qui sera ensuite vérifiée par la CWFHC;
- Faire preuve d'objectivité lors de l'évaluation des candidats.

16. Formateurs et formatrices d'évaluateurs et d'évaluatrices (FÉ)

La CWFHC développera un bassin de FÉ qui formeront des ÉE que les OPS/OTS auront défini comme candidats aptes à animer des ateliers et des modules de formation à l'intention d'entraîneurs dans chaque province.

Les formateurs et formatrices d'évaluateurs et d'évaluatrices devront suivre le cheminement général d'une personne qui souhaite devenir responsable du développement des entraîneurs (veuillez visiter le site [Web coach.ca](http://Web.coach.ca) pour plus de renseignements) qui comprend :

- Formation de base à l'intention des FPR/FÉ, offerte par les organismes provinciaux et territoriaux de prestation du PNCE;
- Formation propre à l'haltérophilie à l'intention des FÉ;
- Coprestation d'un ou de plusieurs ateliers;
- Évaluation du/de la FPR/FÉ.

Les candidats au poste de FÉ peuvent être recommandés par chaque OPS/OTS ou, exceptionnellement, directement par la CWFHC.

Les FÉ doivent participer à toutes les séances de formation requises. La CWFHC, de concert avec les OPS/OTS, sera responsable des formations, des coprestations et des évaluations des FÉ. Par la suite, les FÉ seront autorisé(e)s à animer des formations à l'intention des évaluateurs et évaluatrices d'entraîneurs au nom des OPS/OTS dans les contextes Instruction — Débutant et Compétition — Introduction.

17. Modèle de gestion

Responsabilités

CWFHC

La Canadian Weightlifting Federation Haltérophilie Canada fixera :

- Un tarif minimum que devront payer les participants aux ateliers de formation dans chaque contexte;
- Un tarif minimum que devront payer les candidats qui se soumettront à une évaluation;
- Des honoraires minimum qui seront versés quotidiennement aux responsables du développement des entraîneurs;
- Un tarif minimum de remboursement pour l'hébergement, les indemnités quotidiennes (par. ex. les repas), et les déplacements;
- Le nombre maximal d'heures de travail que chaque responsable du développement des entraîneurs sera autorisé à effectuer quotidiennement;
- Le tarif minimum pour l'évaluation de chaque contexte;
- La structure de partage des revenus pour la prestation de ses programmes du PNCE;
- Les frais connexes à la conception, à l'élaboration et à l'administration des programmes pour s'assurer que les programmes d'haltérophilie du PNCE sont viables sur le plan économique.

OPS/OTS

Chaque organisme provincial et territorial du sport d'haltérophilie sera responsable :

- En fonction des normes ci-dessus établies par la CWFHC :
 - Du paiement de chaque participant aux ateliers du PNCE;
 - Du paiement de chaque candidat pour son évaluation du PNCE;
 - Des honoraires pour l'animation d'ateliers et pour les évaluations;
 - Des critères utilisés pour le remboursement de l'hébergement, des indemnités quotidiennes (par. ex. les repas), et des déplacements de chaque responsable du développement des entraîneurs;
 - D'informer ses entraîneurs des tarifs relatifs aux évaluations et aux ateliers;
 - D'informer ses responsables du développement des entraîneurs des honoraires et des critères utilisés pour le remboursement;
- De la réservation des locaux nécessaires (p. ex. salles de classe, salles de musculation);
- De fournir à l'avance au responsable du développement des entraîneurs le matériel didactique nécessaire à l'atelier (p. ex. Guide de la personne-ressource, Document de référence, Matrice d'évaluation, Outils d'évaluation);
- D'imprimer et de distribuer le matériel nécessaire aux participants à l'atelier (c.-à-d. Cahier de travail de l'entraîneur, Document de référence).

Normes pour les responsables du développement des entraîneurs

Animation d'ateliers

Les honoraires pour l'animation d'un atelier est un minimum de 400 \$ par jour, alors qu'une journée comprend jusqu'à 6 heures de travail pour la prestation d'un atelier. La proportion participants/personne-ressource maximale est de 10:1.

S'il y a plus de dix (10) participants à un atelier, une personne-ressource supplémentaire sera requise. Cette dernière sera également rémunérée et remboursée conformément aux lignes directrices du présent paragraphe.

Évaluations

Les honoraires pour un événement d'évaluation est un minimum de 100 \$ par évaluation (c.-à-d. par candidat qui se soumet à une évaluation). On suppose qu'une seule évaluation pourra nécessiter jusqu'à 4 heures de travail.

Plusieurs candidats peuvent être évalués par le même évaluateur ou la même évaluatrice d'entraîneurs à la fois. La proportion candidats/évaluateur ou évaluatrice maximale est de 6:1. S'il y a plus de 6 candidats, un évaluateur ou une évaluatrice supplémentaire sera requis(e).

Note : la CWFHC et son OPS/OTS sont libres de verser plus que le montant recommandé ci-dessus. Dans le cas où le responsable du développement des entraîneurs travaillaient plus d'heures que le nombre total indiqué ci-dessus, il est de la responsabilité des deux parties (c.-à-d. l'organisme hôte et le responsable du développement des entraîneurs) de s'entendre sur les modifications à apporter aux honoraires.

Transport/déplacements

Les responsables du développement des entraîneurs seront remboursés au taux de 0,50 \$ le kilomètre pour les déplacements en automobile. Si la distance à parcourir dépasse les 300 kilomètres, il est fortement suggéré que l'organisme hôte étudie des moyens de transport alternatifs et compare les prix. Voici quelques exemples :

- Louer un véhicule aux frais de l'organisme hôte;
- Voyager en train (local ou VIA Rail);
- Voyager en avion.

Hébergement

Les responsables du développement des entraîneurs devraient, au minimum, être hébergés dans un hôtel convenable avec accès à un restaurant, à Internet et à un stationnement. L'hôtel proposé doit être examiné et approuvé par le responsable du développement des entraîneurs au moins 48 heures avant son départ.

Repas

Les repas et les boissons (non alcoolisées) seront remboursés comme suit :

Repas	Tarif quotidien
Déjeuner	10 \$
Dîner	20 \$
Souper	35 \$

L'OPS/OTS doit s'assurer que toutes les dépenses du responsable du développement des entraîneurs sont remboursées équitablement.

Tableau récapitulatif : Frais liés à l'animation d'un atelier

Ce tableau se veut un bref résumé des renseignements fournis dans le paragraphe à l'intention du responsable du développement des entraîneurs ci-dessus.

Élément	Animation d'ateliers	Évaluations
Honoraires minimum	400 \$ par jour	100 \$ par évaluation
Heures de travail	6 heures par jour	4 heures par évaluation
Proportion entraîneurs/responsable du développement des entraîneurs	10:1 (personne-ressource)	6:1 (évaluateur/évaluatrice d'entraîneurs)
Transport/déplacements (évaluer d'autres possibilités si la distance à parcourir dépasse 300 km)	0,50 \$ par km	0,50 \$ par km
Hébergement	Approuvé par le responsable du développement des entraîneurs au moins 48 heures l'événement	Approuvé par le responsable du développement des entraîneurs au moins 48 heures l'événement
Déjeuner	10 \$ par jour	10 \$ par jour
Dîner	20 \$ par jour	20 \$ par jour
Souper	35 \$ par jour	35 \$ par jour
Partage des revenus avec la CWFHC	10 \$ par participant	s. o.

Frais de participation à un atelier

Le tarif minimum facturé pour la participation aux ateliers de formation Instruction — Débutant et Compétition — Introduction offerts par la CWFHC est de 250 \$ par personne, tandis que le tarif minimum facturé pour la participation à tout atelier de formation Compétition — Développement est de 400 \$ par personne. L'organisme hôte est libre de facturer un montant supérieur pour la participation à un atelier, mais le tarif ne peut être inférieur à ce qui est indiqué ci-dessus.

Partage des revenus

Pour chaque atelier du PNCE offert par un organisme provincial ou territorial de sport, la CWFHC recevra 10 \$ par participant (ce montant sera révisé après l'année financière 2015-2016).

Cet argent sera réinvesti dans les programmes de formation du PNCE à l'intention des entraîneurs d'haltérophilie et sera géré par la CWFHC.

En fonction des critères établis ci-dessus relativement aux frais de participation aux ateliers, aux honoraires à verser et aux dépenses à rembourser, le montant qui sera facturé à chaque participant sera établi par les organismes hôtes suivants :

Programme	Organisme hôte	Coût minimum par personne
Instruction — Débutant	Organismes provinciaux et territoriaux de sport responsables de l'haltérophilie	250 \$
Compétition — Introduction	Organismes provinciaux et territoriaux de sport responsables de l'haltérophilie	250 \$
Compétition — Développement	Canadian Weightlifting Federation Haltérophilie Canadienne	400 \$

Frais d'évaluation des candidats

Le tarif minimum facturé pour une évaluation varie en fonction du statut indiqué sur le relevé PNCE du candidat. Le tableau ci-dessous présente les tarifs minimum pour les évaluations. Les tarifs s'appliquent à chacun des programmes suivants :

1. Instruction — Débutant
2. Compétition — Introduction
3. Compétition — Développement

Statut	Tarif minimum pour une évaluation	Note
Certifié	100 \$	Le candidat a réussi toutes les évaluations multisports et propres à la CWFHC.
Formé	200 \$	Le candidat a suivi toutes les formations multisports et propres à la CWFHC.
En formation	300 \$	Le candidat a suivi l'atelier propre à la CWFHC, mais n'a pas terminé toutes les formations multisport requises.
Aucun	600 \$	Le candidat n'a pas participé à l'atelier propre à la CWFHC.

18. Prestation du programme

En ce qui concerne les contextes Instruction — Débutant et Compétition — Introduction, chaque association provinciale d'haltérophilie devra anticiper le nombre de PR qu'elle aura besoin.

- Si l'OPS/OTS offre une formation d'entraîneurs à 100 participants ou plus annuellement, il est fortement recommandé qu'au moins deux personnes-ressources soient formées et certifiées;
- Si l'OPS/OTS offre une formation d'entraîneurs à moins de 100 participants annuellement, alors au moins une personne-ressource devra être formée et certifiée;
- Les ateliers à l'intention des personnes-ressources seront offertes dans le but : d'offrir des mises à jour, de déceler les problèmes, et d'uniformiser la prestation des programmes;
- Les ateliers à l'intention des évaluateurs et évaluatrices d'entraîneurs seront offertes dans le but : d'offrir des mises à jour, de déceler les problèmes, et d'uniformiser la prestation des programmes;
- Chaque OPS/OTS doit pouvoir bénéficier des services d'au moins un évaluateur ou une évaluatrice d'entraîneurs.

Pour le contexte Compétition — Développement, la CWFHC devra anticiper le nombre de PR qu'elle aura besoin.

- La CWFHC s'assurera qu'elle a à son service un nombre suffisant de PR et d'ÉE pour satisfaire la demande.
- La CWFHC dirigera les ateliers à l'intention des PR et des ÉE dans le but : d'offrir des mises à jour, de déceler les problèmes, et d'uniformiser la prestation des programmes.

La CWFHC est également chargée de la formation, de la certification et du perfectionnement professionnel des formateurs et formatrices de personnes-ressources (FPR) et des formateurs et formatrices d'évaluateurs et d'évaluatrices (FÉ) pour tous les contextes, notamment :

- Instruction — Débutant
- Compétition — Introduction
- Compétition — Développement

19. Recrutement, rétention, formation et renouvellement

Les OPS/OTS formeront et maintiendront dans leur bassin un nombre raisonnable de PR et d'ÉE. Ils mettront l'accent sur la qualité des PR et des ÉE plutôt que sur la quantité. Les OPS/OTS seront chargés de recruter et de former suffisamment de personnel pour satisfaire les besoins des entraîneurs. Chaque année, la CWFHC, de concert avec les OPS/OTS, passera en revue le bassin de PR et d'ÉE actifs et actives (comme défini ci-dessus).

Tous les responsables du développement des entraîneurs pour le sport d'haltérophilie doivent suivre la politique sur les responsables du développement des entraîneurs. Pour plus de renseignements, consulter les pages suivantes du site coach.ca :

Dans la rubrique Formation des responsables du développement des entraîneurs du PNCE, vous trouverez un aperçu des rôles de chacun : <http://coach.ca/coach-developer-training-s16933>. Pour plus de renseignements, rendez-vous à la page <http://coach.ca/policies-reports-s12495> et téléchargez le document Politiques du PNCE et normes s'appliquant à leur mise en œuvre.

La CWFHC et les OPS/OTS encourageront les principes d'amélioration continue et de perfectionnement professionnel pour tous les responsables du développement des entraîneurs. La CWFHC et les OPS/OTS dynamiseront et contribueront à l'évolution de la communauté des responsables du développement des entraîneurs, notamment en :

- Lui offrant des occasions de présenter des ateliers;
- Lui offrant des possibilités de perfectionnement professionnel;
- Lui communiquant de façon régulière des mises à jour et des renseignements actualisés relativement au processus et au contenu;
- Encourageant la participation aux conférences et aux sommets à l'intention des entraîneurs parrainés par l'Association canadienne des entraîneurs, les organismes P/T de prestation et autres partenaires sportifs.

Maintien du statut et normes nationales pour les personnes-ressources (PR) :

- Les PR doivent offrir un atelier au moins une fois tous les deux ans;
- Les PR doivent participer à des activités de perfectionnement professionnel;
- Les PR doivent participer à un atelier de la CWFHC à l'intention des responsables du développement des entraîneurs tous les deux ans.

Maintien du statut et normes nationales pour les évaluateurs et évaluatrices d'entraîneurs (ÉE) :

- Les ÉE doivent évaluer des entraîneurs au moins tous les deux ans;
- Les ÉE doivent participer à des activités de perfectionnement professionnel;
- Les ÉE doivent participer à un atelier de la CWFHC à l'intention des responsables du développement des entraîneurs tous les deux ans.

Maintien du statut et normes nationales pour les formateurs et formatrices de personnes-ressources (FPR) et pour les formateurs et formatrices d'évaluateurs et d'évaluatrices (FÉ) :

- Les FPR/FÉ doivent s'engager à effectuer des activités d'animation ou de mentorat tous les ans;
- Les FPR/FÉ doivent participer à des activités de perfectionnement professionnel;
- Les FPR/FÉ doivent participer à un atelier de la CWFHC à l'intention des responsables du développement des entraîneurs tous les deux ans.

20. Suivi de la performance de nos responsables du développement des entraîneurs

Après avoir terminé les modules de formation, les entraîneurs sont invités à donner de la rétroaction relativement aux modules présentés à l'atelier ainsi qu'aux responsables du développement des entraîneurs. Les questionnaires propres à chaque atelier reposeront sur les résultats d'apprentissage attendus du programme donné. Cette rétroaction sera transmise à la CWFHC (chargé de projet) pour analyse.

En plus de transmettre leurs commentaires sur le matériel propres à l'atelier, les entraîneurs fourniront également de la rétroaction sur leur expérience avec le responsable du développement des entraîneurs et sur l'environnement d'apprentissage. Cette rétroaction sera transmise au comité d'entraîneurs nationaux pour analyse. Les responsables du développement des entraîneurs recevront un rapport qui les aidera à comprendre leurs forces et leurs défis tirés de cette expérience du PNCE vécue par les participants.

À la suite des analyses des questionnaires par la CWFHC ou l'OPS/OTS, si, de façon répétée, les évaluations de la performance d'une PR ou d'un(e) FPR se révèlent mauvaises, cette personne aura l'occasion d'améliorer sa performance lors d'un atelier subséquent. Elle sera également encadrée par un formateur ou une formatrice de personnes-ressources dans le cadre du processus d'apprentissage. Si elle n'améliore pas les problèmes soulevés dans les questionnaires, la PR sera retirée du bassin de responsables du développement des entraîneurs.

Les évaluations soumises par les évaluateurs et évaluatrices d'entraîneurs (ÉE) ou par les formateurs et formatrices d'évaluateurs et d'évaluatrices (FÉ) seront également analysées périodiquement par le comité d'entraîneurs nationaux de la CWFHC. Ce que l'on vise ici est de comprendre où se situent les candidats dans chaque programme, et ce que la CWFHC peut améliorer.

Dans le cas où il y avait des incohérences ou des tendances manifestes où un(e) ÉE/FÉ n'appliquait pas convenablement les critères d'évaluation, le comité d'entraîneurs nationaux de la CWFHC étudiera la situation et, en collaboration avec l'OPS/OTS, élaborera un plan d'action approprié pour la corriger.

21. Maintien de la certification

Note : cette section s'applique uniquement aux entraîneurs *certifiés*.

Le maintien de la certification des entraîneurs d'haltérophilie s'aligne sur les sections suivantes du document Politiques du PNCE et normes s'appliquant à leur mise en œuvre :

- « Politique sur le maintien de la certification pour les entraîneurs et entraîneuses du PNCE »;
- « Politique sur le renouvellement de la certification et le perfectionnement professionnel ».

Vous trouverez ce document sur le site Web de l'Association canadienne des entraîneurs (coach.ca) :

<http://coach.ca/policies-reports-s12495&language=fr>

Le tableau ci-dessous présente les limites de temps fixées par la CWFHC et les points pour le perfectionnement professionnel qu'un entraîneur doit accumuler pour maintenir le statut

Certifié acquis :

Programme	Durée de la période de renouvellement	Points requis pour le perfectionnement professionnel
Instruction — Débutant	5 ans	10
Compétition — Introduction	5 ans	20
Compétition — Développement	5 ans	30

Veuillez-vous référer aux annexes portant sur les lignes directrices du PNCE pour connaître la formule d'attribution des points pour le perfectionnement professionnel en fonction des diverses activités de formation auxquelles participent les entraîneurs.

22. Suivi, évaluation et contrôle de la qualité du programme

Le chargé de projet de la CWFHC doit s'assurer que chaque programme offert soit de grande qualité et actualisé.

Le chargé de projet de la CWFHC ou le comité d'entraîneurs nationaux abordera cette question chaque année à l'assemblée générale annuelle de la CWFHC.

Voici quelques facteurs que l'équipe doit considérer lors de l'analyse d'un programme ou des programmes :

- Les pratiques exemplaires fondées sur les preuves les plus actuelles en matière de développement de l'athlète;
- Le développement à long terme de l'athlète;
- La rétroaction fournie par la communauté d'haltérophilie;
- Les rapports sur la prestation des programmes et sur la certification des entraîneurs;
- La rétroaction sur les responsables du développement des entraîneurs;
- Les rapports sur les statistiques actuelles en matière d'effectif ou sur les tendances actuelles;
- Les normes de la Fédération internationale d'haltérophilie (IWF).

La manifestation de l'un des éléments ci-dessous pourraient entraîner la révision des processus de formation ou d'évaluation des entraîneurs de la CWFHC :

- Participation moins élevée que prévue aux activités de formation;
- Participation moins élevée que prévue aux activités d'évaluation;
- Données cohérentes démontrant un problème avec la prestation de la formation ou avec le processus d'évaluation;
- Cette liste n'est pas exhaustive; d'autres éléments pourraient également signaler un besoin d'amélioration.

23. Responsabilités et exigences en matière de planification

La CWFHC est responsable :

- De l'élaboration, de l'évaluation et de la révision de tout le matériel de formation du PNCE propre à l'haltérophilie;
- De la prestation du contexte Compétition — Développement qui comprend la formation et l'évaluation des PR et des ÉE de ce contexte;
- De la formation et de l'évaluation des candidats FPR/FÉ pour tous les contextes.

Les OPS/OTS sont responsables :

- De la prestation du contexte Compétition — Introduction;
- De la prestation du contexte Instruction — Débutant.

Chaque OPS/OTS assumera les responsabilités suivantes en matière de formation afin de maintenir un nombre suffisant de PR et d'ÉE compétent(e)s :

- De concert avec les membres, déterminer le nombre de PR/ÉE requis;
- Retenir les services d'un(e) FPR et d'un(e) FÉ qui assurera la formation des PR et des ÉE respectivement;
- Prendre les dispositions nécessaires pour financer les séances de formation des PR et des ÉE;
- Sélectionner et recruter un nombre suffisant de candidats PR et ÉE;
- Avant la tenue d'une formation, soumettre le nom des candidats à la CWFHC pour examen (à l'aide du Casier) et approbation.

Pour le contexte Compétition — Développement, la CWFHC assumera les responsabilités énumérées ci-dessus.

Chaque OPS/OTS assumera les responsabilités suivantes non liées à la formation afin de maintenir un nombre suffisant de personnes-ressources (PR) et d'évaluateurs et d'évaluatrices d'entraîneurs (ÉE) compétent(e)s :

- Déterminer le nombre approprié d'ateliers que devront animer les PR;
- Faire le bilan des questionnaires de rétroaction sur la PR et sur l'atelier remplis par les entraîneurs à la fin des ateliers;
- Établir une répartition appropriée des tâches aux ÉE;
- Superviser les activités, la performance et la formation des PR, de concert avec les FPR, pour s'assurer que les PR satisfont aux normes attendues et possèdent la formation la plus à jour;
- Superviser les activités, la performance et la formation des ÉE, de concert avec les FÉ, pour s'assurer que les ÉE satisfont aux normes attendues et possèdent la formation la plus à jour;

Pour le contexte Compétition — Développement, la CWFHC assumera les responsabilités énumérées ci-dessus.

En ce qui concerne les contextes Instruction — Débutant et Compétition — Introduction, la CWFHC aura accès aux formulaires de rétroaction mentionnés ci-dessus et participera au processus d'analyse avec les OPS/OTS.

24. Communications

Tous les changements apportés aux programmes ou aux normes opérationnelles de la CWFHC seront publiés sur le site Web et communiqués dans les meilleurs délais aux OPS/OTS et aux responsables du développement des entraîneurs de l'ensemble du pays.

Le chargé de projet de la CWFHC aura la responsabilité d'apporter tous les changements aux documents du PNCE, y compris au présent Guide des opérations.

De plus :

- Lors de l'assemblée générale annuelle de la CWFHC, le comité d'entraîneurs nationaux ou le chargé de projet informeront les représentants des OPS/OTS de l'état actuel des programmes du PNCE;
- Les occasions de perfectionnement professionnel auxquelles pourront participer les entraîneurs et les responsable du développement des entraîneurs seront communiquées à la communauté d'haltérophilie par la CWFHC ou par les OPS/OTS.

ANNEXES

Annexe 1 : Liens utiles

Code d'éthique du PNCE

Utilisez ce lien qui mène directement au site coach.ca : <http://coach.ca/resource-library-s15478>.

Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE

Utilisez ce lien qui mène directement au site coach.ca : <http://coach.ca/coach-developer-documents-p156451>.

Procédures normalisées d'opération pour les responsables du développement des entraîneurs

Utilisez ce lien qui mène directement au site coach.ca : <http://coach.ca/coach-developer-documents-p156451>.

Entraîner des athlètes ayant un handicap

Utilisez ce lien qui mène directement au site coach.ca : <http://coach.ca/coach-developer-documents-p156451>

Règlements technique et règlements de compétition de la IWF

Utilisez ce lien qui mène directement au site IWF.net : <https://www.iwf.net/2018/11/02/updated-iwf-tcrr/>

Annexe 2 : Points pour le perfectionnement professionnel (PP)

Il est possible d'obtenir des points de perfectionnement professionnel pour toutes les catégories d'activités mentionnées ci-après, selon les restrictions indiquées :

	Catégorie d'activité	Points	Limites
Propre au sport	Entraînement actif	1 point/an pour chaque saison à titre d'entraîneur OU 1 point/an pour les activités en tant que personne-ressource ou évaluateur ou évaluatrice	Jusqu'à concurrence d'un nombre de points égal à la durée, en années, de la période établie pour le renouvellement de la certification, p. ex., 3 points si cette période est de 3 ans.
	Activité du PNCE	5 points/module de formation ou par activité d'évaluation	Pas de nombre maximal ou minimal
	Activité ne faisant pas partie du PNCE	1 point/heure d'activité, jusqu'à un maximum de 3 points	Pas de nombre maximal ou minimal
	Activité autodirigée par l'entraîneur	3 points pour la période pendant laquelle la certification est valide	Maximum de 3 points pour la période établie pour le renouvellement de la certification
	Réévaluation dans le contexte	100 % des points requis pour le crédit de PP dans le contexte	Aucune autre activité de PP n'est requise si l'entraîneur opte pour la réévaluation
Multisport	Activité du PNCE	5 points/module de formation ou par activité d'évaluation	Pas de nombre maximal ou minimal
	Activité ne faisant pas partie du PNCE	1 point/heure d'activité, jusqu'à un maximum de 3 points	Jusqu'à concurrence de 50 % des crédits de PP requis pour le contexte durant la période établie pour le renouvellement de la certification

Annexe 3 : Révision annuelle du programme

Éléments proposés pour la révision annuelle du programme :

- Toute révision de programme ou vérification par l'ACE, Sport Canada ou autre organisme de financement
- Toutes recommandations formulées par les intervenants en vue d'apporter des améliorations
- Révision du plan des communications
- Révision des formulaires d'évaluation des ateliers
- Exigences de financement pour la formation du personnel (c.-à-d. responsables du développement des entraîneurs)
- Révision des profils linguistiques et géographiques et analyse des écarts
- Révision de tout rapport de l'ACE sur : le nombre d'ateliers, le nombre d'entraîneurs participant aux ateliers, le bassin de personnel actif, le nombre d'évaluations effectuées
- Révision de l'état des objectifs visés par la CWFHC au cours de l'année précédente
- Consolidation et mise en œuvre de tous changements apportés aux règlements techniques et de compétition de la Fédération internationale d'haltérophilie

Analyse des recommandations formulées par le comité d'entraîneurs nationaux de la CWFHC concernant la gestion des objectifs pour l'année à venir, y compris :

- Formation et développement des compétences du personnel
- Évaluations et rétroactions formulées par les entraîneurs participant aux ateliers
- Améliorations dans la prestation du programme

Les résultats seront des mesures à prendre relativement aux éléments ci-dessus, y compris :

- Approbation des nouveaux objectifs de prestation ou des objectifs de prestation révisés pour l'année à venir
- Révision du matériel de formation du PNCE à l'intention des entraîneurs
- Révision du matériel de formation du PNCE à l'intention des responsables du développement des entraîneurs
- Révision du modèle d'affaires du PNCE

Comment puis-je devenir un(e) meilleur(e) entraîneur(e) ?



Apprenez à écouter, particulièrement ce que vous disent vos athlètes – c'est l'essence même!

Aidez vos athlètes à perfectionner toutes leurs habiletés :
physiques, mentales/émotionnelles et sociales.

Adoptez une attitude ferme contre le dopage et la tricherie dans le sport.

Faites progresser vos connaissances, suivez une formation en entraînement, obtenez votre certification, actualisez vos compétences.

Une présentation de

l'Association canadienne des entraîneurs www.coach.ca


VISER PLUS HAUT



Programme
national de
certification des
entraîneurs



Visitez coach.ca, la source incontournable d'information et de ressources pour les entraîneurs du Canada. Consultez votre relevé dans le Casier, découvrez des formations en ligne enrichissantes et obtenez des conseils pratiques de l'Association canadienne des entraîneurs.

coach.ca
Coaching Association of Canada
Association canadienne des entraîneurs